

Règlement des Bords de Loir

Pratiques sportives

Randonnée : respect d'une distance d'au moins 2 mètres en chaque randonneur, 5 mètres en cas de marche rapide.

Balade en vélo : au moins 10 mètres entre chaque cycliste.

Pique-nique

Les pique-niques sont autorisés sur les bords de Loir, en respectant la distance entre chaque famille. Merci de veiller à jeter vos déchets dans les poubelles mises à disposition.

Pratiques nautiques

Les activités nautiques sont autorisés avec une distance de 10 mètres entre chaque canoë ou paddle. La baignade est toutefois interdite, aux risques et périls des usagers.

Aire de camping-car

L'aire est de nouveau accessible aux camping-caristes. Les toilettes sont actuellement fermées.

Les rassemblements de plus de dix personnes sont interdits.

Merci de bien vouloir respecter ces consignes pour la sécurité de tous !